



Redressement judiciaire d'un des acheteurs de la maison

Par ODILON

Nous venons de signer un compromis de vente à des acheteurs privés.

Le notaire nous a posé la question " vous n'êtes pas en redressement judiciaire " ?

Tous les intervenants ont répondu NON ,sauf que nous savons qu'un de nos acheteurs, est le dirigeant de deux entreprises, l'une est en redressement judiciaire " plan de redressement l'autre redressement judiciaire " plan de cession".

A-t-il le droit de signer un compromis d'achat d'une maison à titre privé ,ainsi qu'un acte d'achat?

Quel risque prenons-nous ? Une annulation de notre vente peut-elle être ordonnée par le Tribunal?

Merci de votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Voici une page qui devrait vous intéresser : http://fr.wikipedia.org/wiki/Dol_en_droit_civil_fran%C3%A7ais

Très cordialement